

Année académique 2023 - 2024

Domaine de la Santé

Bachelier : technologue en imagerie médicale

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél: +32 (0) 71 15 98 00 Fax: Mail: sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 13 Intégrer les pathologies en imagerie médicale							
Code	PATI2B13TI	Caractère	Obligatoire				
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2				
Crédits ECTS	7 C	Volume horaire	90 h				
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Véronique MOINY (veronique.moiny@helha.be) Vincent BARVAUX (vincent.barvaux@helha.be) Céline DERUDDER (celine.derudder@helha.be) Marc FENZY MPAY (marc.fenzy.mpay@helha.be)						
Coefficient de pondération		70					
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC					
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français					

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement propose à l'apprenant une étude des principales pathologies générales et spéciales (chirurgicales).

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 2 Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires
 - 2.1 Respecter la déontologie propre à la profession
 - 2.2 Pratiquer à l'intérieur du cadre éthique
 - 2.3 Respecter la législation et les réglementations
- Compétence 3 **Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives**
 - 3.3 Participer à la démarche qualité
 - 3.4 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique
- Compétence 4 Concevoir les modalités de réalisation des examens et/ou traitements sur base de la prescription médicale
 - 4.1 Collecter l'ensemble des données liées au patient, à sa ou ses pathologies et à l'examen prescrit
 - 4.2 Etablir la liste des interventions spécifiques en utilisant les normes et les protocoles
 - 4.3 Evaluer la pertinence de son analyse, et proposer d'éventuels réajustements
- Compétence 5 Assurer une communication professionnelle
 - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
 - 5.2 Utiliser les outils de communication existants
 - 5.3 Collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire
 - 5.4 Développer des modes de communication adaptés au contexte rencontré
- Compétence 6 Effectuer les divers examens et participer aux traitements repris dans la liste d'actes autorisés
 - 6.1 Préparer le patient en vue de l'examen ou du traitement
 - 6.2 Adapter sa prise en charge à l'état du patient et à sa capacité de collaborer
 - 6.3 Préparer, réaliser et surveiller l'administration de substances médicamenteuses à but diagnostique

et/ou thérapeutique

- 6.4 Contrôler, préparer et utiliser les appareils requis
- 6.5 Assurer le suivi de l'examen surveillance et conseils
- 6.6 Assister le médecin lors de techniques invasives, d'examens ou de traitements particuliers

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette unité d'enseignement, l'apprenant sera capable

- de décrire les symptômes et signes cliniques et les éléments permettant le diagnostic des principales pathologies médicales et chirurgicales.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PATI2B13TIA Pathologie générale et pathologies spéciales

90 h / 7 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 70 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PATI2B13TIA Pathologie générale et pathologies spéciales

70

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arythmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions

- 1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arythmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
- 2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités.

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR: il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

L'évaluation de cette unité d'enseignement interviendra en juin pour des raisons pédagogiques puisque les acquis d'apprentissages visés dans les différentes activités d'aprentissage sont en lien avec les situations vécues en stage.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).



Année académique 2023-2024

Domaine de la Santé

Bachelier : technologue en imagerie médicale

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél: +32 (0) 71 15 98 00 Fax: Mail: sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Pathologie générale et pathologies spéciales						
Code	15_PATI2B13TIA	Caractère	Obligatoire			
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2			
Crédits ECTS	7 C	Volume horaire	90 h			
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Véronique MOINY (veronique.moiny@helha.be) Vincent BARVAUX (vincent.barvaux@helha.be) Céline DERUDDER (celine.derudder@helha.be) Marc FENZY MPAY (marc.fenzy.mpay@helha.be)					
Coefficient de pondération		70				
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français				

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage donne les bases de la pathologie : Pathologie médicale et chirurgicale, Pathologie ostéo-articulaire, Pathologie gynéco-obstétricale. Elle comporte également un complément d'anatomie (anatomie neurologique).

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant possèdera une connaissance de base de la pathologie et de l'anatomie du systhème nerveux.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Pathologie médicale et chirurgicale (Dr Barvaux) :

Avant-propos

Eléments de sémiologie médicale et chirurgicale

Eléments de biologie clinique

Pathologies respiratoires

Pathologies cardio-vasculaires

Pathologies digestives

Pathologies endocriniennes

Pathologies rénales et urinaires

Pathologies neurologiques

Pathologie ostéo-articulaire (Mrs Verroken et Fenzy) :

Généralités en orthopédie et traumatologie (Les différentes formes de traumatismes et leurs spécificités

Les différents traitements en orthopédie et traumatologie

Les complications à court, moyen et long terme)

Les pathologies orthopédiques et traumatologiques régionales (définition, classification, traitements, complications...) : le membre supérieur, le membre inférieur, le rachis, le crâne

Pathologie gynéco-obstétricale (Mme Derudder) :

L'accouchement

les fibromes L'endométriose Le cancer du col utérin Le cancer du sein L'infertilité

Démarches d'apprentissage

Cours théorique avec utilisation du système multimédia

Dispositifs d'aide à la réussite

Proposition de questions-types avec correction Explications sur sollicitation des étudiants

Sources et références

Harrison T.R., Principes de Médecine Interne, Médecine-Sciences, Flammarion, 5ème édition française, Paris, 1992 Collège Français des chrurgiens orthopédistes et traumatologues, collège de chirurgie pédiatrique, Orthopédie et traumatologie de l'adulte et de l'enfant, Montpellier, Sauramps médical, 2008 Site internet : Lerat orthopédie, faculté de Lyon.

VITTE et CHEVALLIER, Neuro-anatomie, 2ème édition, Médecine-Sciences, Flammarion, 2008 HASBOUN, neuro@nat – l'enseignement de la neuroanatomie par l'image, CHU Pitié-Salpétrière, Université Pierre et Marie Curie, Paris : site internet : http://www.chups.jussieu.fr/ext/neuranat/

Bibliographie annexe présentée dans les ppt des AA

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Présentations multimédia Ouvrages (et site internet) de référence

4. Modalités d'évaluation

Principe

Module Pathologie médicale et chirurgicale (Dr Barvaux) : examen écrit Module Pathologie ostéo-articulaire (Mme Moiny et Fenzy) : examen oral

Module Pathologie gynéco-obstétricale (Mme Derruder) : travail écrit et présentation orale hors session

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Tvs + Exe + Exo	100	Tvs + Exe + Exo	100

Tvs = Travail de synthèse, Exe = Examen écrit, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 70

Dispositions complémentaires

Cette activité d'apprentissage est en lien direct avec les fondements de notre discipline professionnelle et est en lien avec la maîtrise à acquérir pour agir de manière sécuritaire en stage. L'étudiant est tenu de présenter un niveau de maîtrise minimale suffisant pour l'ensemble des contenus de l'AA divisés en 3 modules (Pathologie médicale et

chirurgicale, Pathologie ostéo-articulaire, Pathologie gynéco-obstétricale).

L'évaluation de cette Activité d'Apprentissage s'établit sur base d'un bilan de compétences réalisé en concertation avec l'ensemble des intervenants de l'AA. Les résultats de chaque module compris dans l'AA fonctionnent comme des indicateurs de l'acquisition des compétences.

Lorsque la note de chaque module est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne arythmétique pondérée.

Lorsqu'au moins un module a une note inférieure à 8/20, le jury appliquera une note de seuil à 8/20 (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) à l'AA.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).